RenoiRH-formation permet de réaliser des bilans statistiques annuels des stages et sessions réalisées au cours d'une année civile via BI&Reporting et RenoiRH Décisionnel, sur la base des données saisies dans RenoiRH-formation.

Il est donc primordial que la saisie des données soit finalisée et réalisée correctement au moment de l'extraction des bilans statistiques annuels.

Il n'y a pas de process spécifique de clôture de campagne sur RenoiRH-formation. Pour clore une campagne, il faut que chaque structure organisatrice de formation clôture chacune de ses sessions réalisées.

### Le présent mode opératoire s'adresse à l'ensemble des structures organisatrices de stage / session :

- DACFC, DRFC des D(R)AAF, SGAMMIDF, SGCDOM,
- RLF d'AC, de DRAAF, d'EPL et de SGCD,
- Ecoles : INFOMA, ENSV, Institut Agro Dijon, Institut Agro Montpellier, ENSFEA et CEZ,
- Structures organisatrices de stages nationaux en administration centrale.

#### Tous les documents relatifs à ce mode opératoire sont déposés

• Sous Osmose : Documents > RenoiRH-formation > Clôture > Campagne 2022 (concerne uniquement les DRFC)

Sur le site FORMCO : https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/validation-rlf

### Table des matières

1-Mise en qualité des données stages et sessions (et lieux)	2
2-Régularisation de présences a postériori	6
2-1-Régularisation a posteriori de formations suivies hors catalogue RenoiRH MASA (Mentor, IGPDE, AIFE, SAFIR CVRH, Rectorat)	E, 6
2-2-Régularisation d'inscriptions réalisées en externe et pour lesquelles le dossier RenoiRH de l'agent a été créé/mis à jour après l'inscription	6
Requête « MASA_FOR_Participants_externes »	6
3- Procédure de clôture de sessions	9

## 1-Mise en qualité des données stages et sessions (et lieux)

La requête BI&Reporting « FOR - Suivi des sessions » peut vous aider à identifier les corrections à faire (cf. §5 de cette présente note) :

Dans le menu déroulant de gauche (Expert RH), sélectionner BI Reporting

Puis taper code de la requête (XZE0031) ici :

BI & Reporting 🔽 🕥 Gestion des rapports 🗸	
Création de rapport ad-hoc	
Sélectionner la HR perspective sur laquelle le rapport sera basé Absences congés et affectations VII	_
iste des rapports	
Rapports standard  Rapports ad-hoc  Mes résultats de rapport    I Critères de recherche	
Rechercher parmi les titres de rapport et les codes XZE0031	

Résultats de recherche

Aucun rapport disponible, veuillez préciser un critère de recherche

Cliquer sur Rechercher, puis aller sélectionner la requête affichée :

Sélectionner la HR perspective sur laquelle le ra	pport sera basé Absences congés et affectations VII 🗸 Crier	
Liste des rapports		
Rapports standard Rapports	orts ad-hoe I Mes résultais de rapport I	
Rechercher parmi les titres de rapport	et les codes XZE0031 Rechercher	
Résultats de recherche Nombre de rapports: 1		
Titre	Rôle	Localisation
FOR - Suivi des sessions	Responsable de Formation local(Responsable de Formation local - 001R760400)	Fonction publique d'état

Renseigner les paramètres de la requête : dates de début et fin de période, et code UO organisatrice



Le <u>code de l'UO organisatrice</u> est celui qui est affiché ici (avec lequel on se connecte sur RenoiRH Formation) :

				-
RenoiRH	Bienvenue	Expert RH	Responsable de Formation local -	-
BI & Reporting 💽 🧃	Gestion des rapports 🗸			
Soumettre la requête 'FOI	R - Suivi des sessions '			

Cliquer sur Soumission immédiate (si accessible), sinon sur Soumission différée

Aller chercher le rapport en cliquant sur la petite maison :

				- 24	180 C
Reno	iR	Н	Bienvenue		
BI & Reporting	• (	-	Gestion o	les ra	oports 🗸

### Puis aller dans « Mes résultats de rapport » :

🕅 & Reporting 💽 🕜 Gestion des rapports 🗸				
Création de rapport ad-hoc				
Sélectionner la HR perspective sur laquelle le rapport sera basé Absences congés et affectations VII Créer				
Liste des rapports				
Rapports standard      Rapports ad-hoo      Mes résultats de rapport				
Critères de recherche				
Rechercher parmi les titres de rapport et les codes Rechercher				

### Pour ouvrir le rapport : cliquer sur son nom (colonne de gauche)

Création de rapport ad-hoc						
Sélectionner la HR perspective sur laquelle le rappo	ort sera basé Absences congés et affectations VII		✓ Créer			
Mes résultats de rapport						
Rapports standard Rap	ports ad-hoc Mes résultats de rapport					
Critères de recherche						
Nom du rapport recherché	Rechercher					
Résultat de la recherche						
Titre du rapport *	Date Soumission	Nombre de rapports	Etat du rapport	Format	Actions	
	08/06/2022 11:32	1	Terminé	8		×
FOR - Suivi des sessions				-		
FOR - Suivi des sessions FOR - Suivi des sessions	07/06/2022 15:51	1	Terminé	<b>E</b>	~	×

On ouvre le tableau de résultats

Les corrections sont à faire directement dans RenoiRH sur vos stages / sessions, en vérifiant les données suivantes dans le tableau issu de la requête :

- Domaine / Sous domaine (stage) : vérifier la cohérence colonnes H et J
- Thème (stage) : obligatoire pour les formations sur les thèmes ci-dessous colonne K
  - Télétravail manager (sous-domaine T1)
  - RenoiRH GP / RenoiRH-formation / Dialogue social (sous-domaine T2)
  - Télétravail Agents(sous-domaine T5)
  - QQS / PSC1 / SST ... (sous-domaine T6)
  - Laïcité, Egalité, Diversité, Handicap (sous-domaine T7)
  - Chorus... (sous-domaine T9)

Pour vous aider à sélectionner le bon Domaine/Sous Domaine/Thème dans le référentiel : voir la liste des "Domaines/Sous domaines/Thèmes avec illustration" accessible sur le site FORMCO : <u>https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/validation-rlf</u>

- Niveau d'organisation du stage (stage) : obligatoire, doit correspondre au vrai niveau (et au code stage) colonne
  M
- E-learning (stage) : case obligatoirement à cocher si le stage est tout ou partie en distanciel colonne R
- Type (stage) : valeur à saisir obligatoirement pour les stages dont la case « E-learning » est cochée : colonne Q
  « E-Learning (distanciel) » ou « Hybride (distanciel + présentiel) »
- Lieu (session) : à saisir même si e-learning car c'est une donnée importante pour le stagiaire colonne AK
- Lieu (référentiel des lieux) : saisir l'adresse du lieu, a minima le département colonne AL
- Stage = session sauf dates et lieux colonne W
- **Période** : si stage et session avec période, cocher obligatoirement la case « période » sur le stage et sur la session (si coché sur le stage, la case se cochera automatiquement à la création d'une session) colonne AC
- Développé en interne/externe (stage) colonne T
- Assuré en interne/externe (stage) colonne U
- Durée de la session (correction à faire pour les sessions déjà créées en 2022) colonne AB
  - o C'est la durée du stage qui s'affiche sur le Self mobile
  - o Attention aux durées parfois vides ou erronées (vérifier les durées longues)
  - Attention aux durées sans unité
  - Ne rien saisir dans heures temps de travail/hors temps de travail
- Date de fermeture des inscriptions (session) : obligatoire car c'est ce qui rend la session invisible dans le Self mobile lorsque la période d'inscription est terminée colonne AD
- Nombre de participants inscrits (session) colonne AE
  - Si vide dans la requête : saisir les capacités max/min sur le stage (pour les futures sessions) et la session
  - Si égal 0 dans la requête alors que la session n'est pas annulée : ajouter des participants

### Important : Etat de la session colonne Y

A la fin de la procédure de clôture

• Il ne doit <u>plus y avoir</u> de session 2022 à l'état « En préparation », « Planifié », « Ouverte » ou « Réalisée ».

• Il doit <u>y avoir uniquement</u> des sessions 2022 à l'état « Close » et « Annulée ».

Etat de la session	Code	Moyen mnémotechnique
En préparation	PR	Prepared
Planifiée	PL	Planified
Ouverte	OP	Open
Annulée	СА	Canceled
Réalisée	СР	Completed
Close	CL	Closed

Signification du code de l'état de la session (dans le fichier résultat de la requête)

La mise en qualité des données de vos stages peut être faite pour des stages relatifs à des sessions 2022 déjà clôturées. Ces corrections vaudront également pour les sessions qui seront créées par la suite.

Attention : le changement du libellé d'un stage a un impact sur l'historique de formation des agents. Il ne faut donc modifier le libellé d'un stage qu'en cas d'absolue nécessité.

# 2-Régularisation de présences a postériori

La régularisation des présences a posteriori peut se faire dans les deux cas suivants.

2-1-Régularisation a posteriori de <mark>formations suivies hors catalogue RenoiRH MASA (Mentor, IGPDE,</mark> AIFE, SAFIRE, CVRH, Rectorat...)

**Ces régularisations sont à faire par les RLF des agents**. C'est obligatoire pour une intégration exhaustive des formations suivies par les agents dans leur dossier formation et dans les statistiques.

Une régularisation doit notamment être réalisée pour le module « Les fondamentaux de la laïcité » accessible sur Mentor, selon la procédure précisée en annexe à la note de service SG/SRH/SDDPRS/2022-767 du 07/10/2022.

### Rappel de la procédure

1 - Créer le stage et la session (avec date de création au 01/01/2022) pour pouvoir régulariser les présences. Consigne de création du stage :

- Type = « Individuel externe » (sauf si e-learning)
- Stage développé en « externe » et assuré en « externe »
- Organisme concerné. Les organismes suivants peuvent notamment être sélectionnés (libellé) : « AIFE », « C(M)VRH », « IGPDE », « MENTOR-DGAFP », « MENTOR-MASA », « Rectorat », « SAFIRE-PFRH ».
- 2 Confirmer la réalisation de la session dans Formation / Fin de sessions / Confirmer la réalisation

3 - Inscrire le / les stagiaire(s) dans Formation / Définir les sessions / Gérer les inscriptions (les agents inscrits sont automatiquement mis à « présent »).

Normalement il n'y a pas de régularisation de présence à faire, puisqu'on n'inscrit que les agents qui ont effectivement suivi la formation.

### 2-2-Régularisation d'inscriptions d'agents en tant qu'agent externe, pour lesquelles le dossier RenoiRH de l'agent a été créé/mis à jour après l'inscription

### Ces régularisations sont à faire par la structure organisatrice du stage / session.

Vous avez peut-être dû inscrire directement un agent en tant qu'externe, car son dossier RenoiRH n'était pas encore créé ou à jour (adresse mail absente par exemple).

Vous pouvez régulariser ces cas a posteriori afin d'abonder le dossier formation de ces agents.

- 1 Rechercher le stage et la session concernés dans Formation / Définir les sessions / Gérer les inscriptions
- 2 Inscrire le stagiaire en interne : les agents inscrits sont automatiquement mis à « présent »

>> ajouter la ligne avec le « + », puis sélectionner le participant interne et « Soumettre ».

#### 3 - Enlever le stagiaire en externe

>> se positionner sur la ligne avec le participant externe, puis supprimer la ligne avec le « - » et « Soumettre ».

**Pour vous aider**, la requête « Participants externes » liste les agents externes inscrits à vos stages (cf. §5 de cette présente note).

### Requête « MASA\_FOR\_Participants\_externes »

Dans les « Rapports ad-hoc »

BI & Reporting 🔽 👔 Gestion des rapports 🗸					
Création de rapport ad-hoc					
Sélectionner la HR perspective sur laquelle le rapport sera basé Absences congés et affectations VII					
Liste des rapports					
Rapports standard Ra	pports ad-hoc Mes résultats de rapport				
Critères de recherche					
Nom du rapport recherché MASA_FOR_Participants? HR perspective Toutes					
I Résultat de la recherche					
<u>Nom</u> ▲	Description				
MASA_FOR_Participants_externes	Liste des participants externes aux sessions d une UO organisatrice				

#### Critère obligatoire de lancement de la requête

• Remplacer « A REMPLACER » par le libellé long de l'UO organisatrice en respectant majuscule/minuscule (faire un copier/coller)

Exécution d'un rapport ad hoc		
Rôle		
	Rôle d'exécution	Responsable de Formation central (PESE) $\checkmark$
Paramètres		
SY Libellé long UO organisatrice ■ Vue sur les paramètres non modifiables		A REMPLACER
Format du rapport		
	Langue utilisée Type de sortie	Français  ¥    Excel (.xls)  ¥
	Nombre de dossiers	
	Exécuter	Annuler

Vous pouvez trouver ce libellé long dans votre historique de formation, si vous êtes affecté sur l'UO organisatrice :

RenoiRH Bienvenue	e HUARD, Nathalie Exper	t RH Responsable de Formation central (PESE)
Formation 💌 🏫 Stratégie 🗸	Demandes 🗸 Définir les ses	sions • Fin de sessions • Budget • Offre de formation •
Afficher l'historique	torique des demandes de format	ion > Historique des stages > Historique des coûts
Population favorite Populations	Nom	Matricule Administration Rechercher
🕩 📲 😜 🗃 🖾 🔟 ੱ	♦ 1/1 >>>>	HU Nathalie 💫 🌂 💡
1 Tous 💌		AGR000
Nom ▲	Historique des demandes	Profil de l'agent
HUARD, Nathalie AGR000:	Historique des demandes	

En cliquant sur la loupe à droite de votre nom prénom dans l'entête

HR Access <sup>)®</sup>		^
Profil de l'agent		
C HU	Nathalie 🛛 🖓 🗳 🚔	Soumettre
Sélection	e	
Matricu	e FPE AGR000143565	
No	n HUARD, Nathalie	
Adresse ma	il nathalie.huard@agriculture.gouv.fr	
Numéro de téléphor	e 0149555687	
Affectation		
Administratio	n MAA	
Date d'entré	e 09/02/96	
Etablisseme	t Etab. Princ. MAA	
the balance of the second		
Unice organisationnei	e SG/SKH/SDDPRS/BFCDC	
Libellé court	e Charge.e de mission	Profil de l'unité organisationnelle
de l'UO	oi Chg formCo personnls uppo à gaucho da l'Unité organ	a
HR Access		
Profil de l'unité	organisationnelle	
0	SG/SRH/SDDPRS/BFCDC	ୁ <i>ଶ</i> ା 🚐
	UAG 001CSGH	IDF0
Unité organ	sationnelle 001CSGHDF0	
	Libellé AC/SG/SRH/SDE	DPRS/BFCDC
	Date d'effet 01/01/70	Libellé long de l'UO

Cette requête liste dans

- l'onglet « Participants externes » : uniquement les participants externes, pour chacun de vos stage/session
- l'onglet « Demandes d inscription individu » : participants internes et externes avec leur état, pour chacun de vos stage/session

**Astuce** : lorsque vous inscrivez un agent, et que le message d'erreur « agent sans adresse mail » apparait, envoyez l'information à <u>assistance-sirh.SG@agriculture.gouv.fr</u> en indiquant en objet du mail « Agents sans adresse mail » et dans le corps du mail : le nom, prénom et matricule des agents concernés et la copie d'écran du message d'erreur.

# 3- Procédure de clôture de sessions

### Cette procédure <u>doit être</u> effectuée au fil de l'eau au fur et à mesure du déroulement des sessions de formation.

C'est la clôture de la session qui génère l'intégration de la présence des agents dans leur dossier formation (visible sur RenoiRH-formation et dans leur Self mobile), après passage d'un traitement mensuel (en fin de mois).

La procédure de clôture d'une session est expliquée dans le manuel utilisateur - Séquence 6 :

Il faut tout d'abord déclarer la session « Réalisée » (cf. §2) Puis saisir les présences / absences à la session (cf. §3) Puis générer l'envoi automatique des attestations, si vous le souhaitez (cf. §4)

Et enfin clôturer la session (cf. §5).

La requête BI&Reporting « FOR - Suivi des sessions » peut vous aider à identifier vos sessions restant à clôturer (cf. cidessus)

### **Remarques :**

- Pour clôturer une session avec périodes, il fait clôturer préalablement chacune des périodes dans Formation / Définir les sessions / Définir les sessions / Organiser des sessions / Définition périodes : passer l'état de chaque période à « close ».
- L'envoi des attestations n'est pas obligatoire pour la clôture de la session.
- Une session « close » peut toujours être repassée à « réalisée » s'il y a besoin de régulariser la présence d'un stagiaire.

### <u>Attention : Il est possible que lors de la clôture d'une session vous rencontriez un blocage</u> <mark>du type</mark>

Compte-rendu de mise à jour		
Tout réduire	Tout développer	
1 erreur 1 confirmation sur		
Information : Identification		Atteindre information
Erreur : Erreur technique.(BNAATU00E016LC9HT1BE)		

Ce bug a été identifié et remonté au CISIRH, mais la correction n'est pas effective à ce jour.

Dans ce cas, nous demandons aux RLF de compléter le tableau transmis par la DRFC et de le renvoyer avant le

La <u>DRFC compilera les données de tous les RLF pour transmettre un fichier régional au niveau national</u>, en vue de traitement par le CISIRH, pour vous permettre ensuite de faire la clôture des sessions concernées.

Le calendrier national est le suivant :

 mise en qualité des données par les RLF + information de la DRFC sur bugs éventuels avant le 17/02/23 (aucun report possible)

- compilation par la DRFC des données relatives bugs éventuels et transmission au bureau national Formco avant le 24/02/23

9

- clôture des sessions et correction des bugs clôture pour le 03/03/23

- finalisation de la clôture des sessions par les RLF pour le 17/03/23